Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260910-D2026_11-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE PLOEMEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Décision n° 2026-11

OBJET : Demande de subvention au titre de la subvention cyclable de Lorient agglomération – Réaménagement de la rue de l'Anse du Stole

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, 26°

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, déléguant au Maire notamment, les demandes, à tout organisme financeur, et dans toutes les hypothèses susceptibles de se présenter, l'attribution de subventions, pour tout projet inscrit au programme pluriannuel d'investissement ou au budget de la commune, sans limitation de montant ;

Vu le dispositif d'aide mis en place par Lorient Agglomération dans le cadre de l'aide à l'investissement local en faveur des mobilités douces pour la partie « création d'une piste cyclable ».

Considérant le projet de réaménagement de la rue de l'Anse du Stole, intégrant entre-autre l'aménagement cyclable sur le tronçon de l'itinéraire de « La Littorale V45 » traversant le secteur.

DECIDE

Article 1 : Afin de poursuivre son engagement en faveur du développement des mobilités et d'assurer la continuité du réseau cyclable sur le territoire, la commune sollicite auprès de Lorient Agglomération, dans le cadre du Schéma cyclable d'agglomération, une subvention destinée à contribuer au financement de la partie aménagement cyclable du projet de travaux rue de l'Anse du Stole, **d'un montant de 83 754 €.**

Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260910-D2026_11-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

Article 2 : Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES

Nature des dépenses	Montant
Foncier	- €
Maîtrise d'œuvre	95 000 €
Etudes	77 000 €
Travaux	2 500 000 €
MONTANT TOTAL (H.T.)	**2 672 000 €**

RECETTES PREVISIONNELLES

	Montant subventionnable (H.T.)	Date de demande	Montant attendu
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT			
Fonds vert - Aménagements cyclables (25%)	282 000 €	28/08/2025	70 500 €
DSIL (20%) *Dépenses subventionnables limitées aux dépenses relatives aux mobilités douces.*	761 186 €	29/01/2026	152 237 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES			
PST *(TSD de Ploemeur à 20%)* *Dépenses subventionnables plafonnées à 350 000 € HT/an sur une période de 3 ans.*	1 050 000 €	-	210 000 €
Subvention cyclable - Lorient Agglomération *Dépenses subventionnables : jusqu'à 60 % du reste à charge de la commune pour les aménagements cyclables (études et travaux).*	139 590 €	-	83 754 €

Total aides publiques	**516 491 €**

Reste à charge de la collectivité	
Total H.T.	**2 155 509 €**
T.V.A. = 20 %	**431 102 €**
Total T.T.C.	**2 586 611 €**

Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260910-D2026_11-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la Direction des services techniques de la ville de Ploemeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Fait à Ploemeur, le 10/09/2026

Le Maire,
Ronan LOAS

MAIRIE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net